



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 42961

Texte de la question

M. Marcel Roques appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la diminution du budget européen de 2,55 milliards d'écus qui a été retenue en première lecture pour 1997 par le Conseil des ministres européens du budget, le 26 juillet dernier. Cette réduction affecterait le FEOGA-Garantie pour un milliard d'écus. En outre, une telle décision remettrait en cause l'engagement budgétaire que les autorités européennes ont pris à l'égard des agriculteurs en 1992, lors de la réforme de la politique agricole commune. Cet engagement vaut jusqu'en 1999. Une telle décision de remise en cause de certains soutiens communautaires à l'agriculture interviendrait au moment même où les États-Unis viennent de doter leur agriculture d'une nouvelle arme avec le « Fair Act ». C'est pourquoi, il lui demande quelle est la position du Gouvernement français à l'égard de cette décision.

Texte de la réponse

Dans un premier temps, il est utile de rappeler l'état de la situation dans un contexte et un souci de rigueur budgétaire, partagé par tous les États membres et mis en application par chacun d'eux dans le cadre de la définition de leur budget national, le conseil des ministres du budget de l'Union européenne a souhaité que le budget communautaire pour 1997 ne soit pas plus élevé que celui de 1996. Pour cela, il a été décidé que des économies, par rapport à l'avant-projet de budget proposé par la Commission européenne, devaient être effectuées dans tous les secteurs. En effet, il eût été paradoxal qu'au moment où le Gouvernement a choisi une politique de rigueur budgétaire, le seul poste de dépense en croissance forte soit la contribution du budget de l'Union. En ce qui concerne le FEOGA-Garantie, le Conseil des ministres du budget et le Parlement européen se sont ainsi accordés sur un montant de crédits de 40,8 milliards d'écus, soit à peu près le même montant que celui inscrit au budget de 1996. Les crédits 1997 sont ainsi inférieurs d'un milliard d'écus à la ligne directrice agricole qui est de 41,8 milliards. Les préoccupations dont l'honorable parlementaire se fait l'écho sont très compréhensibles. Il convient toutefois de les relativiser. En effet, il faut rappeler que chaque année, depuis 1989, les dépenses de la politique agricole commune laissent apparaître une sous-exécution d'environ 3 milliards d'écus, soit près de 20 milliards de francs, par rapport aux crédits inscrits sur le budget de l'Union au niveau de la ligne directrice agricole. Par ailleurs, il a été obtenu que si les crédits du FEOGA-Garantie arrêtés pour 1997 s'avéraient insuffisants pour couvrir les dépenses agricoles, un budget rectificatif et supplémentaire serait présenté pour rétablir le milliard d'écus et mettre ainsi le budget du FEOGA au niveau de la ligne directrice agricole. La détermination du ministère de l'agriculture est entière, pour que cette clause soit appliquée si la situation l'exigeait. Plus généralement, le ministère de l'agriculture est très attaché à ce que la politique agricole commune, première politique commune de l'Europe, puisse bénéficier de financements qui lui permettent d'être à la hauteur de nos ambitions et d'évoluer conformément aux intérêts de l'Europe, de notre pays et de nos agriculteurs.

Données clés

Auteur : [M. Roques Marcel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42961

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 février 1997

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4878

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 938